

COMMUNE DE



SOMBREFFE

Bimestriel officiel d'informations communales

N°158 - Novembre 2020



Nouveau terrain synthétique à Ligny : dossier complet des travaux

**CHASSIS - PORTES - VOILETS
VERANDAS - PERGOLAS - PVC - BOIS - ALU**

34 ans
Au service de la qualité depuis 1986

VISITEZ NOTRE SHOWROOM

Ets DELFOSSE

www.chassis-delfosse.be

Au service de la qualité en toute confiance...

Rue Lucien Ponlot, 45 - 5140 LIGNY

☎ **071 88 60 00** ☎ 071 88 62 63

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137
info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseillère en communication,
Marielle MOSSIAT
se fera un plaisir de vous rencontrer.

Prenez contact avec elle
au 0498/883 895

SAMUEL SERVAIS IMMELEC
BÂTIMENTS PRIVÉS ET INDUSTRIELS
Installations-Transformations-Chauffage électrique-Dépannages

TVA:BE0550.445.405 CHEMIN DE BRYE, 7
samuel.servais@hotmail.com 5140 SOMBREFFE

0478/61.43.83

CARPENTIER JARDINS

Rue de Boignée, 1
5140 Tongrinne

Création et entretien, plantation, taille, élagage,
abattage, tonte, pavage, pose de clôture...

Devis gratuit

071/88.96.38
0496/48.39.60

carpentierjardins@hotmail.com
www.carpentierjardins.be

CTCréation

Entreprise de pavage

- Klinkers
- Parking
- Terrassement
- Soutènement

GSM 0476.21.84.66
www.ct-creation.be

Find us on facebook. CT Création

Mr. Bricolage

On peut compter sur lui.

Le lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
Le samedi de 8h30 à 18h
Le dimanche de 8h30 à 12h

SOMBREFFE
chaussée de Gembloux, 31
Tél. **071 88 52 66**

NOUVEAU À SAMBREVILLE

Taxi Eric

toujours la bonne humeur
NAVETTE AEROPORT 24h/24h
Confort & sécurité

Contact : eric.lurquin@hotmail.com - 0493 39 48 41



Édito



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Au moment d'écrire ces lignes, la situation épidémiologique à Sombreffe est inquiétante, comme partout ailleurs. Au premier novembre, le rapport d'information de l'AVIQ communiqué au Bourgmestre fait état de 245 nouveaux cas confirmés sur les 15 derniers jours, avec un pic de 34 nouveaux foyers le 28 octobre ! Contrairement aux idées répandues, 30 % des malades Sombreffois ont moins de 30 ans : 1 enfant de moins de 5 ans, 10 enfants de moins de 12 ans, 17 adolescents de moins de 18 ans, 26 jeunes adultes de moins de 24 ans et 19 adultes de moins de 30 ans.

Face à cette pandémie, je vous demande de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires de distanciation sociale ainsi que la bulle de contact. Plus la situation se dégradera, plus nos hôpitaux seront en crise profonde, plus notre personnel de soin sera épuisé, plus nos libertés seront réduites et plus le confinement durera et se renforcera. Ensemble, montrons-nous à la hauteur de la situation !

Je profite de l'occasion pour remercier du fond du cœur tous les professionnels de santé exerçant sur notre Commune. Un merci particulier à nos médecins généralistes en première ligne dont certains sont aujourd'hui malades, nos pharmaciens qui, tous les jours derrière leur comptoir, nous délivrent les potions médicinales et nos infirmières qui nous soignent avec beaucoup d'humanité.

Malgré la crise qui nous frappe depuis mars dernier, vos élus continuent leur travail. Tous les Conseils communaux se déroulent en visioconférence. A l'heure où la Région wallonne demande aux Communes de passer au numérique, Sombreffe a été pionnière en la matière. Aujourd'hui, nos équipes sont rodées et nos élus se sont habitués à cette nouvelle méthode d'expression démocratique.

Lors du dernier Conseil communal, au terme de 5 heures de discussions, de gros dossiers ont été approuvés, le plus souvent à l'unanimité de tous les groupes politiques : travaux de rénovation à l'école communale de Ligny dans la partie centrale et dans les greniers, rénovation complète de la cure de Sombreffe pour 137.000 €, remplacement du revêtement de sol du complexe sportif, lancement d'une étude pour la rénovation et la modernisation de notre maison communale, entretien de nos voiries pour 568.700 €, vote de nos règlements-taxe de centimes additionnels à l'IPP et au précompte immobilier (taux inchangés), achat de deux parcelles boisées au bois des Mazuis, achat pour l'euro symbolique de l'ancien pont à bascule de la gare de Sombreffe, approbation de tous les budgets de nos Fabriques d'église et du Synode de l'église protestante.

La fin d'année est aussi le moment pour vos élus communaux d'examiner la situation financière de notre Commune et l'occasion pour la majorité communale IC-MR de défendre sa gestion. Les deux chiffres à retenir sont les suivants : + 1.274.001 € pour le compte 2019 qui est l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et + 894.388 € pour la dernière prévision budgétaire de l'année 2020. Le dossier qui se trouve dans la rubrique « Actualités communales » y est consacré.

Ce dernier bulletin communal est aussi consacré à deux autres articles de fond : le nouveau terrain de football synthétique écologique de Ligny et la difficulté de cohabitation entre le secteur agricole et certains citoyens de notre Commune. Ces articles répondent à la volonté de la majorité communale de rendre ce bulletin non seulement informatif mais aussi formatif.

En cette période difficile, je vous souhaite beaucoup de courage pour affronter cette période hivernale inédite. Résistons ensemble dans l'espoir d'un mois de décembre et d'une fin d'année plus humaine et plus humanisée !

Gardons espoir !

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Étienne BERTRAND,
Votre Bourgmestre

Sommaire

03 / Éditorial

04 / Le Conseil communal

08 / Actualités communales

12 / Informations aux citoyens

12 / Comment cultiver le bien vivre à Sombreffe ?

14 / Les services communaux

15 / Service Population état civil

16 / Service Affaires générales

16 / Service Cohésion sociale

18 / Service Cadre de vie

24 / Nos enfants

24 / L'avis des groupes politiques

24 / Expressions citoyennes

25 / La vie des associations

26 / Agenda des activités

Le Conseil communal

Tout habitant de la Commune peut recevoir, sur simple demande à l'Administration communale, les dates des réunions du Conseil communal, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour.

Le P.V. approuvé des séances est également téléchargeable sur www.sombreffe.be.

Plus d'infos : Service Affaires générales - Ingrid CHARUE - 071/82.74.27
- ingrid.charue@sombreffe.be



Le Conseil communal du 11 juin 2020 a décidé :

- De prendre information des **décisions et mesures prises par le Collège liées au Covid-19**.
- De ratifier la décision du Collège communal du 30 avril 2020, prise dans le cadre des pouvoirs spéciaux, relative à l'acceptation d'un don manuel de solution hydroalcoolique de la société Solvay estimé à un montant maximum de 5.000 €.
- De ratifier la décision du Collège communal du 26 mars 2020, de voter un crédit spécial d'urgence de 29.000 € pour l'acquisition de masques FFP2 (KN95).
- De ratifier la décision du Collège communal du 20 avril 2020, de voter un crédit spécial d'urgence de 45.000 € pour l'acquisition de masques en tissus pour la population.
- D'approuver la convention avec les pharmacies de l'entité pour la distribution de masques en tissus à la population.
- D'autoriser le personnel statutaire de la Commune de Sombreffe à bénéficier, dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que le personnel contractuel, du congé parental «corona», tel que prévu par l'arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°23 du 13 mai 2020, pris en exécution de l'article 5, § 1,5° de la loi du 27 mars 2020, accordant des pouvoirs au Roi afin de prendre des mesures dans la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19.
- D'approuver le **projet pilote relatif au travail à domicile occasionnel**, moyennant une entrée en vigueur à partir du 12 juin 2020.
- D'approuver la résolution inscrite à l'**ordre du jour des Assemblées générales ordinaires** BEP Bureau économique, BEP Expansion économique et BEP Environnement du 16 juin 2020.
- De ne pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale de l'Opérateur des réseaux gaz et électricité d'ORES Assets du 18 juin 2020, dans le contexte exceptionnel de pandémie et conformément à l'Arrêté du gouvernement wallon n° 32, et de transmettre l'expression des votes du Conseil aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de ladite Assemblée.
- De faire procéder à l'**élaboration d'un Guide Communal d'Urbanisme** sur tout le territoire de Sombreffe, pour un marché estimé à 50.000 € TVAC, afin de désigner un auteur de projet par procédure négociée et sans publication préalable.
- D'approuver la convention relative à l'**offre d'accompagnement et de suivi du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces** (CECP) dans le cadre de la 3ème phase de mise en œuvre des plans de pilotage.
- De ratifier la décision du Collège communal du 15 avril 2020, arrêtant la **liste des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021**, dans les implantations de l'école communale de Sombreffe.
- De passer un marché de travaux estimé à 30.000 € TVAC pour des **travaux de remplacement de la chaudière au Centre communal de Ligny** (CCL), par procédure négociée et sans publication préalable.
- De passer un marché estimé à 39.923,95 € TVAC pour l'**aménagement d'un trottoir à la rue Pichelin à Tongrinne**, par procédure négociée et sans publication préalable.
- D'approuver le principe de l'engagement d'une procédure « in house » avec l'INASEP, pour l'**étude de la réfection de la toiture du Centre communal de Ligny**.
- D'approuver le nouveau projet de convention relative à l'**entretien des cours d'eau** non navigables de 3ème catégorie.
- D'adhérer à la centrale d'achat relative à la **fourniture de gaz et d'électricité** Haute Tension et Basse Tension, qui doit être mise en place par IDEFIN et de signer la convention d'adhésion à cette centrale d'achat.
- De marquer son accord sur la fiche action « 4.1.03 : Alimentation saine et équilibrée » du Plan de Cohésion Sociale 3 et d'approuver le rapport financier du **Plan de Cohésion Sociale 2019**.
- De ne pas se porter caution solidaire pour la prolongation de la garantie des pouvoirs associés à l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse Sambre (AISBS) - garantie d'emprunt à court terme (Straight Loan).
- De s'opposer au **projet d'enfouissement**, tel que proposé actuellement par l'ONDRAF (organisme national des déchets radioactifs et des matières fossiles enrichies) sur le territoire de la Commune de Sombreffe, ainsi que sur les communes avoisinantes et/ou sur le territoire national.
- De répondre aux **questions orales** de Madame Delporte et de Madame Halleux, Conseillères communales.



Le Conseil communal du 18 juin 2020 a décidé :

- De renouveler la convention de partenariat proposée par l'asbl « **Territoires de la Mémoire** » pour une durée de 5 ans (de 2021 à 2024).
- D'établir, pour les exercices 2020 à 2025, **une redevance au prix coûtant** relative à la mise à disposition de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers et y assimilés ainsi qu'à la collecte des papiers-cartons, au remplacement de pièces usées ou défectueuses et à la fourniture d'accessoires ou produits annexes aux conteneurs.
- D'adhérer à la **centrale d'achat de services postaux** mise en place par le BEP (Bureau économique de la province).
- D'approuver la convention relative au traitement et au dépôt des **archives des anciennes communes** de l'entité au sein des Archives de l'État.
- D'établir, pour l'exercice 2020, une **redevance pour la location des bâtiments et des terrains communaux** de l'entité.
- De passer deux « accords-cadres » de travaux d'un montant de 85.000 € TVAC, par procédure négociée et sans publication préalable, en vue de la **pose d'un revêtement hydrocarboné et de l'enduisage de certaines voiries** dans l'entité de Sombreffe.
- De passer un marché de fournitures d'un montant de 27.000 € TVAC, pour la fourniture de **conteneurs de 240 L utilisés pour la collecte des papiers-cartons** par le BEP.
- D'approuver la convention établie entre la Commune de Sombreffe et l'asbl Le **Local Recup Solidaire**.
- D'approuver le compte 2019 de la **fabrique d'église** de Tongrinne, de Boignée, de Ligny et du **Synode** de Gembloux.
- D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour des **Assemblées générales** ordinaires de l'intercommunale namuroise de services publics **INASEP**, de l'intercommunale de financement **IDEFIN** et de l'**Holding Communal S.A.** du 24 juin 2020.
- D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques **IGRETEC** du 25 juin 2020.
- D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2020 et le cas échéant celle du 9 juillet 2020 de l'intercommunale de mutualisation informatique au service des pouvoirs locaux (**IMIO**).
- D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'**Ethias Co scril**.
- De ratifier la délibération du Collège communal du 27 mai 2020 relative à la relance du **programme européen à destination des écoles** ('Fruits et Légumes à l'école' et 'Lait à l'école'), ainsi qu'à l'adhésion à un marché public centralisé proposé par le Service Public de Wallonie pour la **fourniture de fruits et de légumes** pour l'année scolaire 2020-2021.
- D'établir les **redevances** suivantes pour **l'année scolaire 2020-2021** :
 - Une redevance au prix coûtant qui fixe la participation financière aux classes de dépaysement, aux sorties pédagogiques, aux journées sportives et/ou à toutes autres activités scolaires auxquelles les élèves des écoles communales prennent part.
 - Une redevance qui fixe, sur base du coût réel, le tarif des repas scolaires servis dans les trois implantations de l'école communale de Sombreffe.
 - Une redevance qui fixe le tarif de fréquentation de la piscine par les élèves de maternelle et de primaire de l'école communale de Sombreffe, comme suit : 1,70 € par transport, 1,80 € pour l'accès à la piscine au 1er janvier 2020 et 1,40 € par article loué sur place.
- D'entériner l'augmentation du **subside accordé à chaque ASBL « Amicale de l'école communale »**.
- D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel visant à la **création d'un passage pour piéton** à la BK 15.940, Chaussée de Nivelles à Sombreffe.
- De fixer la rémunération quotidienne du **personnel encadrant la plaine de jeux communale**, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, comme suit : 67 €/jour par chef de plaine, 56 €/jour par chef de plaine adjoint, 51 €/jour par moniteur formé et 40 €/jour par moniteur non formé.
- De marquer son accord sur les **Règlements d'Ordre Intérieurs** (pour les animateurs et pour les animés) de la plaine de jeux communale de Sombreffe.
- De confirmer la candidature de Monsieur Jonathan Burtaux au sein du **groupe de travail « Finances et Fiscalité »** de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
- De répondre aux **questions orales** de Madame Delporte et de Madame Halleux, Conseillères communales.



Le Conseil communal du 1er septembre a décidé :

- D'approuver le projet de modification du plan d'acquisition du matériel roulant, contenu dans le programme pluriannuel de politique générale de la **zone de Secours Val de Sambre** pour la période 2019-2024.

- D'établir, pour les exercices 2020 à 2025, une **redevance communale** sur la demande de permis d'urbanisme et pour les demandes de permis d'urbanisme portant sur des biens qui ont été construits sans permis d'urbanisme.

Les montants de la redevance ont été fixés comme suit, **par demande de permis d'urbanisme** (hors frais d'enquête éventuelle) :

- demande visée à l'article D.IV.46, 1° et D.IV.48, 3° du CoDT : 80 €
- demande visée à l'article D.IV.46, 2° du CoDT : 130 €
- demande visée à l'article D.IV.46, 3° du CoDT : 180 €

Les montants de la redevance ont été fixés comme suit, **par demande de régularisation** :

- 200 € pour une régularisation d'un bien faisant l'objet d'un permis d'urbanisme dispensé de l'avis du Fonctionnaire délégué, de l'avis d'autres Commissions et de l'organisation d'une enquête publique ;
- 300 € pour une régularisation d'un bien faisant l'objet d'un permis d'urbanisme dispensé de l'avis du Fonctionnaire délégué, mais qui nécessite l'avis d'autres Commissions et/ou l'organisation d'une enquête publique ;
- 400 € pour une régularisation d'un bien faisant l'objet d'un permis d'urbanisme ou d'un certificat d'urbanisme n°2 nécessitant l'avis du Fonctionnaire délégué et dispensé de l'avis d'autres Commissions, ainsi que de l'organisation d'une enquête publique ;
- 400 € pour une régularisation d'un bien faisant l'objet d'un permis d'urbanisme ou d'un certificat d'urbanisme n°2 nécessitant l'avis du Fonctionnaire délégué, avec avis d'autres Commissions et/ou l'organisation d'une enquête publique ;
- De reporter le point « Taxes et Redevances - **Compensation fiscale aux communes et provinces wallonnes - Covid-19** », afin de préparer une nouvelle version dans une optique d'aide plus structurelle aux secteurs impactés par la crise du Covid-19.
- De passer un marché de travaux d'un montant de 77.000 € TVAC pour une **campagne d'exhumation**, en vue d'une reprise technique d'emplacements caveaux et terres, ainsi que d'un montant de 72.600 € TVAC pour le drainage au cimetière de Tongrinne.
- D'approuver le principe de l'engagement d'une procédure « In House » pour la coordination sécurité et santé des travaux d'aménagements intérieurs à la **Cure de Sombreffe** et de marquer un accord de principe quant à la désignation de l'intercommunale INASEP.
- De passer un marché de service estimé à 10.000 € TVAC pour la désignation d'un auteur de projet, en vue d'étudier différents **aménagements de sécurité** dans l'entité.
- D'adhérer à la centrale d'achat, relative à la réalisation d'une **certification PEB des bâtiments publics** à mettre en place par le BEP et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.
- De valider les rapports relatifs aux travaux planifiés (en ce compris une estimation des coûts) dans le cadre des **Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.)**, pour les secteurs « Sambre » 480, 481 (sur la Sombre à Vivier Anon) et le secteur « Escout » 026 (sur la Houssière aux Bruyères) des cours d'eau de la Commune.
- De donner son accord sur le projet d'acte d'emprise en sous-

sol pour un **égouttage rue Encombrie** à Sombreffe, afin de lutter efficacement contre les problèmes de salubrité et de sécurité publiques.

- D'approuver la convention d'emphytéose proposée par ORES, pour la **construction d'une cabine électrique** sur un terrain communal situé à Boignée, rue de la Basse-Sambre.
- D'adhérer à la convention de la Province de Namur relative à la mise à disposition de 2 accès, dans le cadre de l'offre de **solutions WEB cartographiques** (application « GIGWAL »).
- De ratifier la décision du Collège communal du 5 août 2020, marquant son accord sur l'appel à candidatures « Missions collectives », visant l'octroi de 4 périodes complémentaires en vue d'organiser **l'enseignement maternel et primaire ordinaire** pour l'année scolaire 2020-2021.
- De confier à l'asbl Educ&Sport l'organisation de **l'étude encadrée sur les trois implantations scolaires communales** durant l'année scolaire 2020-2021 et d'octroyer une subvention de 0,80 € pour chaque présence d'un enfant aux études, afin de maintenir la participation parentale à 1,00 €.
- D'approuver la convention entre la Commune de Sombreffe et l'asbl Fleurusports, relative à **l'occupation de la piscine de Fleurus**, dans le cadre des séances de natation des écoles communales durant l'année scolaire 2020-2021.
- De marquer son accord sur les modifications apportées au Règlement d'Ordre Intérieur de la **plaine de jeux communale de Sombreffe**, vu la nécessité d'adapter la tarification de la semaine du 22 au 24 juillet, pendant laquelle les sites n'ont ouvert que 3 jours sur 5.
- De ratifier la décision de la prise en charge, au sein de la plaine de jeux de Sombreffe, d'un 4ème stagiaire Sombreffois à titre « bénévole », formé par l'Athénée Royal de Gembloux et encadré par l'asbl Animagique.
- D'approuver le **projet de Programme CLE** (pour Coordination Locale pour l'Enfance) présenté et validé en Commission Communale de l'Accueil (CCA) le 22 juin 2020.
- D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de **La Terrienne du Crédit social** du 2 septembre 2020 et charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.
- D'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire (du 2 septembre 2020) de **l'Opérateur de Transport de Wallonie** auquel la Commune de Sombreffe est affiliée et charge son délégué à cette Assemblée de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil communal.
- D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale **d'IMAJE** du 14 septembre 2020 et charge la déléguée à cette Assemblée d'exprimer la volonté du Conseil communal.
- De marquer son accord de principe sur la **transformation de l'asbl SAMARAVIA en asbl communale** et sur l'adhésion à celle-ci, à la condition que l'asbl modifie au préalable ses statuts et octroie à la Commune de Sombreffe la majorité des membres à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil d'administration.
- De prendre connaissance du rapport de rémunération écrit, retenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des **avantages en nature perçus** dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.
- De répondre aux **questions orales** posées par les Conseillers communaux Valérie Delnoorte, Betty Hainaut et Marc Laloux



Brasserie *Blocry Sonia*
livraison à domicile dans votre région

Chaussée de Nivelles, 117 B
 5140 SOMBREFFE.
 GSM 0495/893623
 soniablocry@hotmail.com

TEL \$ FAX : 071/888.750 - 071/888.477



*Grand merci
 aux annonceurs*



*chez qui nous vous recommandons
 vos travaux et achats*

L'OASIS DES LOISIRS
 REMORQUES **SARIS**




**Déjà à partir de
 665,50 € TTC**

Ch. de Gembloux 69
 5140 TONGRINNE
 (SOMBREFFE)
 (071) **88 99 15**

oasisloisirstongrinne@skynet.be



ART QUENTIN

Chauffage et sanitaire
 Entretien - Dépannage
 Montage
 Installateur agréé

VIESMANN

rue du Docq, 52 - 5140 Tongrinne

0472 69 56 24
artquentin.chauffage@gmail.com

Fêtons ensemble la liberté



Ta vie t'appartient, fêtons cela ensemble!
www.fetelaikedelajeunesse.be

C'est le moment d'observer, d'écouter, de t'exprimer. Dire que tu veux un monde plus juste, plus beau, plus solidaire, respectueux de tous. Toi et tous ceux de 6^e primaire, partagez vos expériences, vos joies, vos contestations, vos envies. Pour fêter ça, participe à la fête laïque de la jeunesse 2021.
 contact@laicite.com - 081 73 01 31



16 mai 2021 à 10:00
 Théâtre de Namur



CAL | Namur

081 56 71 94



Actualités communales

Nouveau terrain synthétique à Ligny : le dossier complet des travaux !

Deux terrains de football sont situés rue du Grand Central à Ligny, dont l'un vient d'être remplacé par un tout nouveau terrain synthétique rempli de billes de liège, un matériel écologique que l'on rencontre encore rarement dans le sud du pays.

La Commune, propriétaire

La Commune de Sombrefe, qui est propriétaire de toute l'infrastructure, a en effet opté pour la construction d'un terrain synthétique écologique à base de billes liège, plutôt qu'à base de résidus de pneus, ces derniers suscitant de nombreuses interrogations sur la santé des utilisateurs à long terme. Mais la nouvelle installation dépasse la simple construction d'un terrain en synthétique.

Outre la réalisation de l'aire de jeux de plus de 7500 m² de gazon synthétique, le projet a permis de remplacer complètement l'éclairage du terrain (poteaux et phares LED), de sécuriser le site avec l'installation de nouvelles clôtures et de rénover l'ensemble des abords de la nouvelle infrastructure (parking, sentiers, pelouse ...). Pour terminer, l'entreprise s'est vue confier le transfert d'un ensemble d'équipements du premier terrain vers le second. C'est ainsi que des filets « pare ballon », des « Dug out » et une nouvelle zone neutre ont été installés aux abords du deuxième terrain. Ces travaux complémentaires ont porté le délai dont disposait l'entreprise pour mener à bien sa mission à plus de 100 jours ouvrables, délai respecté pour ce chantier qui s'est tenu entre début mai et fin octobre.

Coût global de l'investissement

L'investissement global s'élève à plus de 800.000 € et la Commune a pu compter sur un subside de la Ministre Valérie DE BUE d'un montant de 517.910 €. Vu la somme considérable mise en jeu, la décision n'a pas pu être prise « du jour au lendemain ».

Etapas du dossier

Le dossier est sur les rails depuis 2015 et de nombreuses étapes administratives ont été nécessaires pour qu'il aboutisse :

- Désignation d'un auteur de projet (étude technique, assistance à la réalisation et contrôle de l'entreprise réalisatrice) et d'un coordinateur de sécurité.
- Approbation du projet par le Conseil communal (cahier spécial des charges, plans, estimatif, ...) et détermination du mode de passation du marché public.
- Validation par le pouvoir subsidant régional et obtention de la promesse ferme de subside.
- Mise en adjudication du marché.
- Attribution du marché par le Collège communal.
- Approbation du marché public par l'autorité de tutelle.

Les principales étapes du chantier en images



Démontage et démolition



Retroussement de la terre végétale



Mise sous profil du plateau



Compactage du fond de coffre



Drainage



Sous-fondation



Fondation



Fondation



Coffrage et ferrailage



Bétonnage et polissage



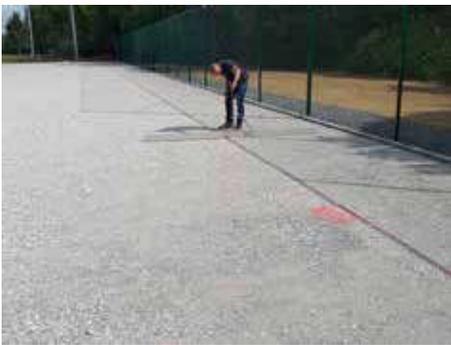
Bétonnage et polissage



Clôture



Eclairage



Essais et vérification de laboratoire



Aveuglement de la fondation



Livraison du revêtement synthétique



Couche amortissante



Gazon synthétique



Sablage et épandage du lestae



Sablage et épandage du lestage



Equipements (dug out, but, corner, ...)



Une utilisation bien méritée

Une fois que les travaux auront été réceptionnés, les quelques 250 affiliés du club pourront enfin profiter de ces nouvelles installations tant attendues. En dehors de son utilisation par le FC Ligny, cette nouvelle installation écologique pourra également être foulée par d'autres utilisateurs, lors d'activités extérieures organisées pendant la plaine de jeu communale de juillet, par exemple, ou encore pendant les stages extrascolaires proposés au Centre communal de Ligny.



Circulation, abords et semis

Contrat de mise à disposition



Le nouveau terrain de football synthétique et le terrain enherbé ont été intégrés dans le contrat de mise à disposition de l'infrastructure sportive de Ligny, conclu entre la Commune de Sombreffe et l'ASBL FC Ligny le 3 février 2014.

De commun accord entre les deux parties, les modalités d'occupation de ces deux terrains par le FC Ligny ont été précisées dans un 1er avenant avalisé par le Conseil communal du 27 octobre dernier. Celui-ci précise notamment que les terrains sont mis à disposition du FC Ligny à titre gratuit, comme c'est le cas depuis la signature de la convention initiale. De même, cet avenant prévoit, au regard des

sommes investies par les pouvoirs publics (tant régional que communal), que la Commune reste responsable de l'entretien du terrain de sport synthétique. Cela pour éviter tout malentendu en cas d'éventuel défaut d'entretien, et ainsi garantir la pérennité du nouveau terrain.

Le FC Ligny doit, quant à lui, supporter toutes les charges d'exploitation de l'infrastructure, assurer une mission de surveillance globale du site (bâtiment, terrains de sport ainsi que leurs abords) et participer à l'organisation d'une activité grand public annuelle permettant la découverte du sport.

De manière à respecter le voisinage et éviter tous dégâts sur la surface synthétique, l'utilisation de pétards ou de feux d'artifice est totalement proscrite.



Intégration des terrains dans le Règlement communal

Si le FC Ligny est prioritaire dans l'utilisation de cette nouvelle infrastructure, en fonction de son calendrier, il est néanmoins indispensable que le terrain synthétique puisse rester accessible à d'autres utilisateurs, par le simple fait que cet investissement a bénéficié d'importants subsides régionaux. Pour ce faire, les terrains synthétique (T1) et enherbé (T2) ont donc également été intégrés dans le Règlement communal relatif à la location des locaux et espaces communaux.

Pour conclure...

C'est d'un très bel outil dont vient de se doter notre Commune (avec le soutien de la Région wallonne), car l'ensemble du site a fait l'objet d'un réaménagement pour être mis au goût du jour !

C'était devenu nécessaire si nous voulions conserver un club de qualité sur notre territoire. Dans un monde où le nombre de clubs de football diminue chaque année (soit par manque d'investissement des pouvoirs publics, soit à cause de la crise du bénévolat), c'est une belle manière de réaffirmer le soutien communal au seul et unique club de football de l'entité.

C'est aussi investir pour nos jeunes qui bénéficieront ainsi d'un meilleur encadrement au travers d'un équipement optimisé. Mais c'est également investir pour le sport de manière générale qui, tout autant que la culture, fait bien trop souvent les frais de restrictions financières dans un monde où ces deux éléments s'avèrent pourtant essentiels...





Finances communales : arrêt du compte 2019 et première modification budgétaire 2020



Le Conseil communal du 27 octobre dernier a arrêté le compte de l'exercice 2019 et a voté la première modification budgétaire de l'année 2020, en intégrant notamment le résultat de l'année 2019 aux prévisions 2020. C'est un bon moment pour faire le point sur notre situation financière, dont le pilotage est davantage compliqué par la crise sanitaire que nous avons connue début de cette année et dans laquelle nous venons de replonger à l'heure d'écrire ces lignes.

Le résultat global de l'exercice 2019 s'établit à 1.274.000 €, après :

- une dotation de 200.000 € au Fonds de réserves pour financer le remplacement des châssis de notre maison communale et les éventuels travaux de désamiantage sur notre patrimoine communal ;
- et un prélèvement de 215.886 € pour financer les investissements de l'année 2019.

Ce résultat améliore nos prévisions budgétaires de l'ordre de 610.087 €, mais ... Cette amélioration est à nuancer car elle est principalement due, d'une part, à une réduction (-478.555 €) des prélèvements sur le boni global pour financer des investissements qui n'ont pas pu être réalisés et d'autre part, à des dépenses de fonctionnement non engagées (-189.187 €).

Le résultat à l'exercice propre pour 2019 s'établit à 161.091 €. Les recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) sont en forte hausse par rapport à 2018, ce qui renforce notre - déjà - forte dépendance aux recettes de transfert (96 % de nos recettes), c'est-à-dire les recettes dont la perception dépend d'autres niveaux de pouvoir. Ce résultat marque toutefois une légère inflexion dans la tendance de forte érosion de nos résultats à l'exercice propre ces dernières années. A titre de comparaison, les résultats à l'exercice propre des exercices précédents étaient :

- 2018 : 58.420 €
- 2017 : 367.070 €
- 2016 : 562.233 €
- 2015 : -666.605 € (faisant suite à un retard d'enrôlement du SPF Finance, réduisant de 737.837 € les recettes à l'IPP initialement estimées à 2.514.351 €)
- 2014 : 129.886 €
- 2013 : 354.880 €
- 2012 : 257.356 €

Cette évolution démontre que l'ensemble des dépenses structurelles exerce une forte pression sur le budget ordinaire et révèle donc l'absolue nécessité d'y apporter durablement les mesures correctrices nécessaires, pour à la fois répondre aux obligations qui nous sont transférées par d'autres niveaux de pouvoir, mais aussi pour faire face aux missions facultatives et surtout de base qui sont exercées par le pouvoir communal. C'est d'autant plus le cas en ces temps troublés.

Pour ce faire, nous avons décidé d'analyser, sans tabou ni exclusive, l'ensemble des postes budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, dans le but de nous permettre de retrouver des marges de manœuvre financière.

C'est également dans cette logique que l'ensemble des dépenses de fonctionnement font en permanence l'objet d'une attention particulière pour limiter leur croissance. On peut ainsi

dépenses de notre budget) diminuent de 2,41 % (-5,90 % en tenant compte des aides à l'emploi), démontrant la bonne maîtrise des dépenses de personnel. Cette diminution s'explique principalement par une forte diminution du nombre d'heures à charge du pouvoir organisateur dans l'enseignement communal (de 57 à 19 heures) et des départs naturels qui n'ont pas été remplacés.

Ces mesures nous permettent donc de réduire la masse salariale en 2019 et d'en contenir la croissance en 2020, malgré les nouvelles normes de nettoyage et de désinfection dues à la crise que nous traversons.

De cette manière, à l'exercice propre, nous obtenons donc un résultat de 161.000 €, après avoir constitué une provision de 228.000 € permettant de lisser l'effet aléatoire de l'enrôlement des additionnels à l'IPP.

En matière de recettes, les taux des additionnels à l'IPP et au PI (précompte immobilier), de respectivement 8 % et 2600 centimes additionnels en vigueur depuis des années, ont été reconduits pour 2021.

Enfin, au terme de cette première modification budgétaire, le total de nos dépenses s'établit à 9.294.522 €, réparti en :

- Charges de dettes pour 946.390 €
- Dépenses de fonctionnement pour 1.583.950 €
- Dépenses de transfert pour 2.902.369 €
- Dépenses de personnel pour 3.603.810 €



Si le résultat à l'exercice propre s'établit à 162.080 €, nous avons fait preuve de prudence, puisque les marges de manœuvre dégagées en 2020 nous ont permis de renforcer la provision constituée en 2019 pour faire face aux éventuelles baisses des dotations IPP. Cette provision, initialement constituée pour faire face aux variations de perception de l'IPP, trouve tout son sens à l'heure où les recettes fiscales risquent de fondre sous les effets de la crise économique induite par la crise sanitaire.

Le boni global augmente par rapport au montant du budget initial et revient à des niveaux plus acceptables de 894.000 € (contre 369.612 €) au début 2020.

Au travers des chiffres du compte 2019 et de la première modification budgétaire de 2020, on voit se produire les effets des mesures correctrices qui ont été entreprises en 2019 et en 2020.

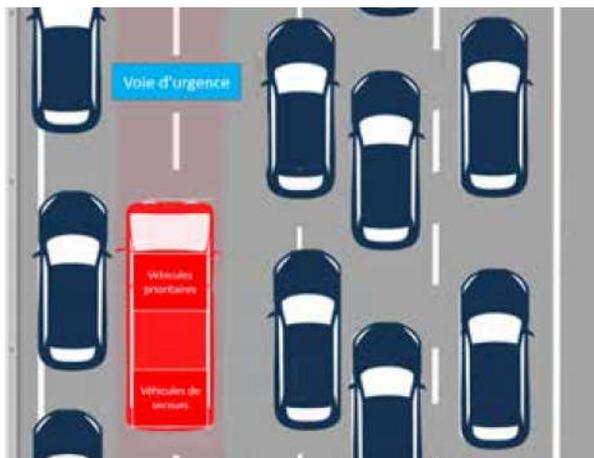
Il faut toutefois nuancer ces résultats puisque, malgré des dépenses sanitaires complémentaires de 41.000 € suite à l'apparition de la COVID-19, un nombre important de dépenses n'ont pas pu être engagées en termes de fonctionnements et/ou de personnel. Cela justifie également le renforcement des provisions.

On le voit, les efforts doivent être poursuivis pour retrouver des bonis plus importants à l'exercice propre et reconstituer un boni global plus confortable, afin de nous permettre de faire face à un avenir financier relativement incertain au vu de la situation actuelle...

Informations aux citoyens

Couloir de sécurité : la Belgique prend le pas sur ses voisins Allemands et Autrichiens

Dès le 1er octobre prochain, une nouvelle loi sera inscrite au code de la route belge : tout automobiliste devra, à l'approche d'un accident ou d'un embouteillage, créer spontanément un couloir de secours sur les autoroutes et sur les chaussées composées de plus de deux bandes de circulation comme c'est déjà le cas chez nos voisins cités plus haut.



La règle est simple :

A l'approche d'un embouteillage ou d'un accident, les automobilistes empruntant la voie de gauche devront serrer à gauche, et ceux empruntant les autres voies, eux, devront serrer à droite.

Le couloir de secours est défini par l'arrêté royal comme l'espace libre entre deux bandes de circulation qui peut être utilisé par les véhicules prioritaires (ambulanciers, pompiers, policiers et autres services de secours) lorsque la nature de leur mission le justifie.

Jusqu'à ce jour, les services d'urgences et de secours devaient se frayer un passage entre les véhicules ou utiliser les bandes d'arrêt d'urgence parfois encombrées.

Cette loi a pour objectif, d'une part, de rendre plus rapide l'accès des services de secours/d'urgence sur le lieu de l'accident ou de l'intervention et, d'autre part, de réduire le risque d'accrochages avec les autres automobilistes.

Pour plus d'info et vidéo : cliquez sur ce lien : <https://zonevaldesambre.be/conseils/couloir-de-secours>

Bonne route !

Comment cultiver le bien vivre à Sombreffe ?

Cohabitation entre agriculture et habitat : une évolution inquiétante à Sombreffe !

A l'occasion de la délivrance d'un permis d'urbanisme en « zone agricole » pour deux poulaillers en qualité différenciée de 13.000 volailles, le Collège communal a pris conscience de la cohabitation de plus en plus difficile entre agriculture et habitation. Les recours de citoyens se multiplient vis-à-vis de l'agriculteur et vis-à-vis de la Commune...

Comment déterminer si on peut exercer une activité agricole à un endroit précis ?

Dans les années 1970, l'Etat belge a catégorisé les différentes affectations du territoire en « zones ». Pour chaque zone, l'Etat a précisé les activités qui pouvaient y être organisées. Cette catégorisation est reprise dans un document à valeur réglementaire appelé « plan de secteur ». Parmi ces zones figure la « zone agricole » réservée exclusivement à l'activité agricole, c'est-à-dire « des activités de production, d'élevage, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles (art.D.II.36 CoDT) ».



Dans le cas présent, un fils d'agriculteur, qui souhaite reprendre la ferme familiale et qui doit développer une nouvelle activité en diversification, dépose une demande de construction de deux poulaillers en agriculture de qualité différenciée avec un cahier de charge bio pour y héberger 13.000 poulets. Même si l'activité n'est pas bio, toutes les conditions dans le permis permettront l'élevage bio dans le futur et ce projet, il le prévoit en « zone agricole », à plus de 300 mètres de toute habitation, en pleine campagne entre les villages de Ligny et Brye. Très vite, un collectif « anti-poulets » et des pétitions fleurissent avec des questionnements bien légitimes, mais aussi des messages inquiétants de radicalisation contre l'activité agricole au sens large. Face à cette radicalisation de citoyens qui n'acceptent plus aucune nuisance dans leur environnement direct ou de contrariété dans leur cadre de vie, la question posée est de se demander où l'activité agricole peut encore s'exercer si elle ne peut plus l'être à l'endroit prévu par l'Etat, à savoir en « zone agricole » ?

A ceux qui prétendent qu'il s'agissait d'un poulailler industriel qui aurait pu s'installer en zone industrielle comme le zoning de Sombreffe, je vous répondrai que, au surplus du fait qu'il n'a jamais été question d'un poulailler industriel, même si cela avait été le cas, la « zone d'activité économique industrielle » n'est pas prévue par la législation pour l'installation de poulaillers ! C'est donc de toute façon impossible et très logique, puisque l'Etat a réservé les espaces de campagne en « zone agricole » à cet effet !

Le village de Ligny en « zone d'habitat à caractère rural » : notion et conséquences



Le Collège communal est étonné de constater l'animosité de certains nouveaux habitants installés ces dernières années dans nos villages vis-à-vis du monde agricole... Le bourgmestre que je suis a reçu cet été une demande officielle de citoyens me demandant d'interdire les moissons le dimanche, pour garantir la quiétude du repos dominical ! Ne s'agit-il pas d'une méconnaissance de l'activité agricole caractéristique des néo-ruraux ?

Dans ces circonstances, dans les 17 pages de motivation de l'octroi du permis pour les deux poulaillers à construire à Ligny en pleine campagne, le Collège communal a rappelé que le village de Ligny est catégorisé au plan de secteur (toujours lui !) en « zone d'habitat à caractère rural ». Pour votre édification, l'article D.II.25 définit la « zone d'habitat à caractère rural » comme la **zone destinée à la résidence ET aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification** ». Il est donc clairement établi qu'à Ligny, au cœur du village, dans ses rues, au quotidien, doivent co-exister des activités liées à l'habitation et à l'activité agricole. Le permis souligne que les réclamants au projet ne peuvent ignorer la double destination d'une zone d'habitat à caractère rural.

Ligny, Sombreffe, Tongrinne et Boignée, villages agricoles !

A Ligny, l'omniprésence de l'activité agricole apparaît de manière historique. Au milieu du XX^{ème} siècle, 19 fermes animaient le village ! **Pour toute la Commune et ses 4 villages**, l'omniprésence de l'activité agricole apparaît de manière évidente dans la carte d'occupation, puisque **près de 81 % du territoire est affecté à l'activité agricole** ! Venir vivre à Sombreffe, s'y installer pour ses vieux jours ou tout simplement pour construire son habitation implique inévitablement, par l'existence même de la zone agricole pour 81 % du territoire, de vivre en totale harmonie et en bonne intelligence avec le secteur agricole. Venir se plaindre de moins-value immobilière parce qu'un poulailler se construit à plus de 310 mètres du bout de son jardin, en pleine campagne, est surréaliste et irrespectueux de l'affectation au plan de secteur réglementaire.

Les nuisances liées au permis des deux poulaillers sont-elles supportables ?

Voici quelques éléments de réponse du Collège et des organismes qui ont été chargés d'analyser le dossier :

1. Pas d'incidence notable sur l'environnement
2. Implantation choisie pour le nombre d'avantages qu'elle apporte, tant au niveau olfactif, sonore, écoulement des eaux en cas d'orages ou pour l'accès aux bâtiments. L'implantation est située en dehors de tout aléa d'inondation et de tout axe de ruissellement. Concernant des nuisances sonores, il s'agit de bruits ordinaires d'une exploitation agricole. Concernant les nuisances olfactives, les bâtiments seront nettoyés et désinfectés après chaque ronde de 8 semaines lors d'un vide sanitaire de deux semaines.
3. Plan paysager avec un important programme de plantations, dont des arbres pour atténuer la visibilité des bâtiments !
4. Principe de la ventilation naturelle des deux poulaillers !
5. Parcours extérieur en prairie d'1,5 ha pour les poulets !
6. Passage dans le village de 97 véhicules par an pour cette nouvelle diversification, soit 1,86 véhicules par semaine ! (5 trajets par an pour la livraison des poussins, 25 trajets par an pour l'enlèvement des cadavres, 20 trajets par an pour l'évacuation des effluents, 7 trajets par an pour la livraison de gaz et 15 trajets par an pour l'enlèvement des volailles). Entretemps, l'exploitant a réduit de 12 camions par an le charroi qui traverse le village, en se faisant livrer la nourriture pour le bétail en plus gros camions. Et pour votre information, j'ai connu toute mon enfance et mon adolescence des camions de laiterie qui passaient dans tout le village, sans que jamais personne ne se soit plaint du trafic ! Et pourtant, pour l'entreprise agricole qui construit les deux poulaillers, le ramassage laitier génère à l'époque 120 camions par an, donc plus que la future activité des deux poulaillers ! A cette époque, aucun citoyen ne se plaignait... Ce qui ne posait aucun problème à l'époque en pose aujourd'hui.... A méditer.



Conclusion : fin du feuilleton ?

En conclusion, faudra-t-il, comme ailleurs, faire signer une charte de prise de connaissance des caractéristiques de la ruralité et des pratiques agricoles lors de l'installation de tout nouvel habitant ? La question est en tout cas en réflexion après cet épisode interpellant.

Enfin, au moment d'écrire ces lignes, je vous annonce qu'un nouveau recours a été introduit par un citoyen. Nul ne sait donc quel sort sera réservé à cette demande de diversification agricole par un jeune agriculteur, dont les parents et grands-parents ont toujours cultivé et entretenu nos campagnes depuis 3 générations, à la plus grande satisfaction de tous. Quoi qu'il en soit, l'autorité communale aura exercé ses prérogatives et pris ses responsabilités. Suite de ce mauvais feuilleton au prochain numéro !



Les services communaux

Avis à la population

Accès aux services de votre Administration communale

Les services communaux travaillent à bureaux fermés jusqu'au 31 décembre et accueillent le public **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** !

Pour les demandes ne pouvant trouver une solution par téléphone, courrier, mail ou par notre site internet (<http://www.sombreffe.be>) et ne pouvant attendre le lundi 4 janvier, les **citoyens sont invités à PRENDRE RENDEZ-VOUS par téléphone auprès du service concerné** :



- **Secrétariat général** au 071/827.410
- **Population-Etat civil** au 071/827.424
- **Enseignement communal** au 071/827.432
- **Urbanisme** au 071/827.430
- **Cadre de vie** au 071/827.435
- **Cohésion sociale** au 071/827.415
- **Académie-section de Sombreffe** au 071/827.427

Les rendez-vous peuvent être fixés en matinée ou l'après-midi, mais à raison d'une seule personne à la fois. Les éventuels paiements se feront exclusivement via bancontact.

Merci de ne pas vous présenter spontanément à la Commune sans avoir pris un rendez-vous au préalable !

Ces mesures sont prises afin de nous assurer que la santé de nos concitoyens et de leurs proches sera préservée au mieux. Merci de votre compréhension !

Fermeture de l'Administration communale

Les services de l'Administration communale seront fermés aux dates suivantes :

- vendredi 27 novembre, à partir de 12h (Saint-Eloi)
- jeudi 24 décembre, à partir de 12h (veille de Noël)
- vendredi 25 décembre (jour de Noël)
- lundi 28 décembre (récupération du samedi 26 décembre)
- jeudi 31 décembre, à partir de 12h (Saint-Sylvestre)
- vendredi 1er janvier (jour de l'an)



Liste des n° utiles : à découper et à garder précieusement !



URGENCES (pompiers, ambulances)	112
Zone de Police SAMSOM	071/888.002 (antenne locale) - 071/260.800 (numéro général)
Zone de secours Val de Sambre (pompiers)	071/121.429 (services administratifs)
Médecin de garde	1733
Pharmacie de garde	0903-99.000 (1,50 €/min.) - www.pharmacie.be
Télé Accueil - écoute 24h/24	107
Child Focus	116000
Ecoute Enfants	103
Numéro vert Extrémismes et radicalismes violents	0800-111.72
Prévention des radicalismes et des extrémismes violents (point de contact central de Sambreville)	0496/264.811

Service Population-Etat civil

Mariages (septembre-octobre)

Durant les mois de septembre et d'octobre, 8 mariages ont été célébrés à l'Administration communale de Sombreffe.

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à ces 8 couples. Toutes nos félicitations aux jeunes mariés !



Les prochaines permanences du service Population-Etat civil auront lieu les samedis 5 décembre, 19 décembre 2020 et 9 janvier 2021, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au préalable** auprès du service au numéro de téléphone 071/827.424.



Monsieur et Madame WILLEMS-MARECHAL se sont mariés à Sombreffe le samedi 5 septembre 2020



Monsieur et Madame FALISSE-SMEETS se sont mariés à Sombreffe le samedi 12 septembre 2020



Monsieur et Madame REUMONT-DEKELVER se sont mariés à Sombreffe le samedi 12 septembre 2020



Monsieur et Madame FALMAGNE-DESMAËL se sont mariés à Sombreffe le vendredi 18 septembre 2020



Monsieur et Madame VAN GANSEN-DIMANCHE se sont mariés à Sombreffe le samedi 19 septembre 2020



Monsieur et Madame BOOGAERTS-PIVETTA se sont mariés à Sombreffe le samedi 26 septembre 2020



Monsieur et Madame DUQUAINE-ANCAUX se sont mariés à Sombreffe le samedi 26 septembre 2020



Monsieur et Madame CHAPELLE-PHILIPPART se sont mariés à Sombreffe le samedi 10 octobre 2020

Personnel

La Commune de Sombreffe recrute un ou une Placier/Placière des marchés (réserve de recrutement)

Missions :

En tant que Placier ou Placière des marchés, vous êtes l'intermédiaire entre l'Administration communale et les maraîchers.

Vous êtes à ce titre chargé(e) de la perception au comptant des taxes liées aux emplacements concédés (par abonnement et au jour le jour)

Vous gérez le bon déroulement des marchés du samedi et veillez au comptage des clients qui s'y rendent.

Vous êtes également chargé(e) de l'identification et du contrôle des bases taxables.

Grade : Ouvrier

Niveau requis : E2

Catégorie : Ouvrier contractuel - 7h/semaine (de 6h à 13h le samedi)

Savoir-être requis :

- Capacité à communiquer et à dialoguer
- Rigueur
- Autonomie
- Polyvalence
- Capacité à organiser efficacement le travail
- Capacité à se faire respecter
- Bonne présentation
- Disponibilité
- Discrétion

Vous collaborez principalement avec les services communaux suivants :

- Affaires générales (respect du règlement)
- Cadre de Vie (propreté, sécurité)
- Finances/Recette (perception et identification bases taxables)
- Population (logements inoccupés et secondes résidences)

Vous collaborez principalement avec les autres services suivants :

- Zone de police locale SAMSOM (Sambreville-Sombreffe)
- Zone de secours Val de Sambre (Pompiers)
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire)

Les candidatures sont à envoyer à l'Administration communale de Sombreffe, service Affaires générales/Personnel, 7 Allée de Château-Chinon à 5140 Sombreffe.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec Madame Véronique LADRIERE, soit par mail veronique.ladriere@sombreffe.be ou par téléphone au 071/82.74.14 ou avec Madame Sophie LIBEAU, par mail sophie.libeau@sombreffe.be ou par téléphone au 071/82.74.13.



Aînés



Conseil Consultatif Communal
des Aînés de Sombreffe

Conseil Consultatif Communal des Aînés - 6 mars 2020

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe du CCCA. Elle est composée de 17 conseillers provenant des 4 villages de l'entité et qui ont été élus début d'année 2020.



Nous sommes le **RELAIS** entre les aînés et la Commune pour vous **INFORMER** et vous **SENSIBILISER** aux questions qui ont une incidence sur votre vie.

Nous souhaitons **ÉTABLIR DES CONTACTS** intergénérationnels et **ENCOURAGER** toute initiative en faveur du bien-être des aînés, en leur offrant la possibilité de **SE RENCONTRER** dans un esprit convivial et constructif, pour **INITIER** aussi des activités et des projets innovants.

Si vous avez des questions, dans l'attente du nouveau dépliant, vous pouvez joindre le service Cohésion sociale au 071/827.425.

Francine DUPUIS-DELEUZE et
Gabriel POLLAERT, vice-présidents
Monique FOCANT, présidente

Culture



Bibliobus

En raison de problèmes techniques et de difficultés à maintenir les distances de sécurité dans le bibliobus, celui-ci a arrêté ses tournées jusqu'au 13

décembre 2020 inclus (date du prochain CNS). Cependant, un service de portage à domicile pour les lecteurs inscrits est organisé et pour toute inscription, veuillez contacter la bibliothèque itinérante par email à l'adresse bibliotheque.itinerante@province.namur.be ou par téléphone au 081/77.52.99, entre 8h et 16h, du lundi au vendredi.

A priori, la prochaine date de **passage du Bibliobus sur le marché de Sombreffe**, Place Baudouin 1er, de 9h à 13h, est prévue le **samedi 19 décembre 2020**. Nous vous conseillons cependant de vérifier si sa venue est maintenue sur <https://fr-fr.facebook.com/bibliobusnamur>.

BDbus

Le **BDbus** propose aux adultes et à la jeunesse des bandes dessinées et des mangas, ainsi que divers médias associés (magazines sur la BD, vidéos de mangas...).

Il est présent le 3ème mercredi du mois, de 13h00 à 15h00, Place Baudouin 1er à Sombreffe.

Prochaine date de passage à Sombreffe :
le mercredi 16 décembre, de 13h00 à 15h00.

Attention : en raison de la pandémie de Covid-19, nous vous conseillons de vérifier que ce service est maintenu sur la page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/bdbus.namur>.



Saison musicale 2020 !



Le Festival choral de Noël annoncé le dimanche 13 décembre à 16h dans l'Eglise de Sombreffe est **REPORTE** à une date indéterminée.
Merci pour votre compréhension !

Petite enfance-Enfance-Jeunesse



Connaissez-vous le BébéBus de votre Commune ?

Il s'agit d'une halte-accueil de qualité pour les enfants jusqu'à 3 ans. Le BébéBus propose deux jours maximum d'accueil par semaine au tarif de 6 € ou 2 € la journée.

NOUS SOMMES DANS VOTRE RÉGION :

**Mardi et jeudi, de 9h00 à 16h00, au Complexe sportif de Sombreffe
Allée Château Chinon n°6**

La halte-accueil s'adresse principalement aux publics qui n'ont pas accès aux milieux de garde traditionnels. Le BébéBus est aussi un outil de prévention général en permettant aux enfants de se socialiser, de participer à des activités adaptées à leur âge, de se préparer à l'entrée à l'école maternelle.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

- La coordinatrice du BébéBus : Océane COYETTE au 0472/72.66.42
- L'Administration communale de Sombreffe : Charlotte BENABID - 071/827.444 ou charlotte.benabid@sombreffe.be



Envie de devenir accueillante d'enfant à domicile ?



Accueillir des enfants de 0 à 3 ans chez soi, c'est un métier à dimension humaine : c'est lui donner toutes les opportunités pour grandir à son rythme, au sein d'un petit groupe dans un cadre chaleureux.

De plus, la fonction a été récemment revalorisée et elle ouvre désormais des droits en matière de sécurité sociale ainsi qu'un salaire de base de minimum 2.136 euros bruts par mois.

Le temps de travail est de 10 heures par jour et de 5 jours par semaine, avec récupération des heures sous forme de congés (minimum 29 jours de congés par an).

Vous habitez l'entité ? Vous avez une formation reconnue (puéricultrice, aspirante en nursing, agent d'éducation, auxiliaire de l'enfance ou toute autre formation médico-sociale) ? Vous avez envie de devenir accueillante d'enfants ?

Prenez contact avec Charlotte BENABID en charge de la petite enfance au 071/827.444 ou par mail à charlotte.benabid@sombreffe.be.

La Commune soutient également l'installation de nouvelles accueillantes par l'octroi d'une prime pouvant aller jusqu'à 1200 €, d'une couverture anti-feu et d'avantages ponctuels.

Service Cadre de vie

Environnement

La Commune de Sombreffe se dote de 3 véhicules 100% électriques grâce à des subsides

Trois véhicules 100 % électriques destinés aux employés communaux dans le cadre de leurs fonctions ont été acquis récemment par la Commune de Sombreffe, qui a répondu à des appels à projets lancés par la Région wallonne et la Province de Namur.

« Accroître le niveau de propreté de la Commune », « Optimaliser la fréquence de nettoyage des bords de rue à travers la mise en œuvre d'une brigade propreté » et « Favoriser les économies d'énergie sur le territoire communal » font partie des projets que le Collège communal a inscrits dans son Plan Stratégique Transversal (PST) 2019-2024. Ces nouveaux véhicules 100 % électriques participent donc à l'avancée de ces 3 objectifs qui ont été fixés les membres du Collège communal en début de législature et ensuite avalisés par le Conseil communal.



Vélo électrique

Un subside complet de la Province de Namur a d'abord permis à la Commune d'acquérir un vélo électrique en 2019, alors que le dossier pour son acquisition a été finalisé en 2018. D'une autonomie d'environ 60 kms, il est rechargeable sur une prise électrique classique.

Petite véhicule fonctionnel

Un subside complet reçu de l'autorité régionale, dans le cadre d'un appel à projet pilote « en collectes innovantes » finalisé en 2019, a ensuite permis d'acquérir un petite véhicule 100 % électrique en 2020 destiné à la propreté publique. Il se recharge également sur une prise de courant classique (8 heures pour une charge complète) et a une autonomie de 75 kms.

Opel Corsa-e

Enfin, plus récemment encore (finalisation du dossier en 2019 et réception du véhicule en 2020), la Commune de Sombreffe a reçu un subside régional d'environ 11.000 € dans le cadre de l'appel à projet « Verdissement des flottes des véhicules des pouvoirs locaux ».

Ce subside lui a permis d'acheter un véhicule de marque Opel Corsa-e d'une puissance de 150 chevaux et d'une autonomie d'environ 320 kms. Ce véhicule est également 100 % électrique et son temps de rechargement complet est de plus ou moins 6h. Une borne de rechargement électrique semi rapide de 11 kw a été installée à cette intention dans le garage de la Maison communale.

La Commune de Sombreffe restera bien attentive aux appels à projets en matière d'économie d'énergie qui risquent encore d'être lancés par les autorités supérieures, en vue du renouvellement d'autres véhicules faisant partie de son charroi et

Le CPAS de Sombreffe

Le rôle d'un CPAS est bien plus large que l'octroi d'une aide sociale ou d'un revenu d'intégration sociale.

Le CPAS développe ses activités aussi bien dans le champ professionnel et de l'emploi, que dans celui du bien-être, de la santé, de la culture ou du conseil aux personnes.

A Sombreffe, l'équipe du CPAS a mis en place une série de services destinés à apporter des solutions nouvelles aux besoins de la population.

Le CPAS de Sombreffe vous accueille, rue Haute, 7 à 5140 Ligny, **lors des permanences organisées les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les autres jours sur rendez-vous.**



- **Directeur général f.f. : Laurent FRERES** – Tél : 071/49.01.15 – DG@cpas.sombreffe.be
- **Accueil administratif** : FRAIPONT Caroline – Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19
caroline.fraipont@cpas.sombreffe.be
- **Receveuse Régionale** : LALOUX Amélie - 071/49.01.14

• Service social

Chef de service : CHALLE Carole - 071/49.01.12 – carole.challe@cpas.sombreffe.be

Permanence : mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous :

o Pour Sombreffe : D'HOOGHE Anne-Sophie - 071/49.01.11 – asd@cpas.sombreffe.be

o Pour Ligny et Boignée : DEVILLERS Gwenaëlle - 071/49.01.13 – gwenaelle.devillers@sombreffe.be

o Pour Tongrinne : HAVELANGE Philippe - 071/49.01.16 – philippe.havelange@cpas.sombreffe.be



- **Allocation de chauffage** (mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00) : CHALLE Carole - 071/49.01.12 – carole.challe@cpas.sombreffe.be

- **Compteur à budget** : station de chargement et de paiement d'électricité au CPAS

- **Distribution de repas à domicile** : 071/49.01.10

- **Mobisocial** (pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion ou ne peuvent se déplacer seules, ce service permet de vous conduire à des rendez-vous médicaux, faire vos courses, ...) : FRAIPONT Caroline – Tél : 071/49.01.10 – 0494/43.45.56



- **Easy-e-Space** (EPN du CPAS – Gratuit et ouvert à tous) : FURLINI Pascale – 071/89.18.00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00 – mercredi de 13h30 à 16h00 réservé aux enfants)



- **Repassage "La Manne à Linge" et vêtements de seconde main "Le Fourre-tout"** : rue Gustave Fiévet, 38 à 5140 Sombreffe – 0495/89.11.95 – Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

- **Énergie** : GOFFAUX Pascal, tuteur énergie – tuteur.energie5140@gmail.com



- **Insertion sociale** : GUSCIGLIO Aurélie, Assistante sociale - 071/49.01.17 - sis@cpas.sombreffe.be

- **Job coaching** (le lundi et jeudi uniquement sur rendez-vous) : PIZZUTO Lorena - 071/49.01.14 – lorena.pizzuto@sambreville.be

- **Médiation de dettes** (le lundi sur rendez-vous) : GREGOIRE Léa - 071/49.01.12 – lea.gregoire@greasur.be

- **Logements sociaux pour les aînés « Les Merlettes »**, rue Chasse-Lion à Sombreffe : 071/49.01.10



Coordonnées de contact du CPAS

Rue Haute, 7 à 5140 LIGNY - Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19



Avez-vous droit à une allocation de chauffage ?

Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants ?

- le gasoil de chauffage, le pétrole lampant (type c) ou le gaz propane en vrac

Attention, pas pour :

- le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville
- le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne



Vous appartenez à une des catégories suivantes ?

1^{ère} catégorie : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité

- VIPO ou : veuf ou veuve, invalide, pensionné(e) ou orphelin
- enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée
- chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans
- bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA)
- bénéficiaire d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée
- bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)
- bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration
et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^{ème} catégorie.

2^{ème} catégorie : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts¹ imposables de votre ménage est :

- inférieur ou égal à 19.566,25 €
- augmentés de 3.622,24 € par personne à charge².



3^{ème} catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.



¹ Si vous êtes propriétaire de bien(s) immobilier(s) autre(s) que celui que vous occupez, des règles particulières de calcul vous seront appliquées.

² Par personne à charge on entend un membre de la famille qui dispose des revenus annuels nets inférieurs à € 3.330,00 (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

Alors, vous avez droit à une allocation de chauffage !

- Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et la catégorie à laquelle vous appartenez.
- La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.
- Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.
- Par période de chauffe et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.
- Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210,00 €.

Où et quand introduire votre demande ?

- Au près du CPAS de votre commune
- et dans les 60 jours de la livraison



Quels documents devez-vous communiquer ?

Vous devez au moins communiquer les documents suivants :

- une copie de la carte d'identité du demandeur
- une copie de la facture ou du bon de livraison
- lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture
- pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances, ainsi que celles des membres qui composent votre ménage.

Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Pour plus d'informations :



- adressez-vous au CPAS de votre commune
- téléphonez au n° de téléphone gratuit du Fonds chauffage : 0800/90.929
- ou consultez leur site web : www.fondschauffage.be.



Les montants des seuils de prix mentionnés valent sous réserve d'une indexation éventuelle.

Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus Covid-19

Les CPAS vont octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

PRODIGES ET SERVICES SOCIAUX
10700 BRUXELLES
RUE DE LA VIOLETTE 10
10700 BRUXELLES



A qui s'adresser ?

Après du CPAS de votre commune,
qui fera une analyse de votre demande

<http://bit.ly/5B1CPAS>



COVID 19

Avez-vous droit à une aide sociale ?



Pour qui ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

Par exemple... certains travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs sans loi d'insertion collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel avec une attention pour les familles monoparentales, les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap...

Cette mesure ne s'adresse pas aux personnes qui n'ont pas – ou plus – de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Pour quelles interventions ?

- Aide au logement.**
Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative.
- Aide en matière d'énergie.**
Relatives à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire.
- Aide psychosociale.**
Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.
- Aide en matière de santé.**
Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux, ... et l'achat de masques, gel et gants.
- Aide à l'accessibilité numérique.**
Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.
- Aide financière.**
Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources.
- Besoins de première nécessité.**
Par exemple : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, ...
- Aide pour les familles en difficulté.**
Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.



***Vous avez des dettes ?
Vous ne parvenez plus à payer vos factures ?
Appelez GREASUR***

Le service de médiation de dettes GREASUR est accessible sans condition à toute personne qui réside sur le territoire de la commune de Sombreffe quelle que soit la cause des difficultés financières rencontrées (perte d'emploi, maladie, déséquilibre entre vos revenus et vos charges,...).

La médiatrice de dettes fixera avec vous le montant nécessaire au paiement de vos charges courantes et vous proposera, si c'est possible et après négociation avec vos créanciers, un plan de remboursement échelonné de vos dettes.

Comment nous contacter ?

La médiatrice reçoit uniquement sur rendez-vous

- le lundi dans les locaux du CPAS de Sombreffe à 5140 Ligny, rue Haute, 7
- à un autre moment dans les locaux de GREASUR à Floreffe, rue des Artisans, 30.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter

- soit par téléphone, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au 081/44.61.81
- soit par mail à l'adresse : administration@greasur.be



Nos enfants

Ecole Saint-Lambert de Ligny

Les élèves de 5ème et 6ème primaire de l'école Saint-Lambert de Ligny reviennent d'un séjour sportif à Engreux ! L'occasion pour eux de découvrir



le barrage de Nisramont et sa station d'épuration, de découvrir les animaux de la région mais aussi de participer à une chasse aux indices dans tout le centre.

Les enfants ont également eu l'occasion de tester plusieurs sports: bmx, tir à l'arc, flag rugby, athlétisme, tennis, ... ainsi qu'une petite balade nocturne ! De beaux moments vécus !



Un projet santé destiné aux classes de maternelle a été lancé ce mois de septembre par une petite histoire animée, créée et jouée par les enseignantes. Il a été suivi par une matinée sportive riche en découvertes de nouveaux sports.

Mme Annick Regnier

L'avis des groupes politiques

Cette rubrique est ouverte aux groupes politiques représentés au sein du Conseil communal. Chaque groupe représenté a l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence.

Les articles doivent porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal).

Ils ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit, ni porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Ils doivent également respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles), mentionner nominativement leur(s) auteur(s) et être signés par la majorité des membres du groupe politique porteur du texte.

Nous n'avons pas reçu d'article pour cette rubrique



Expressions citoyennes

Cette rubrique est ouverte aux citoyens de l'entité et leur offre l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence.

Les articles ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit et porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Par ailleurs, les articles doivent :

- rester courtois et faire preuve de retenue (s'exprimer sans excès et avec bienséance) ;
- porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal) ;
- respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles);
- être signés et indiquer clairement le nom et le prénom ainsi que les coordonnées de leur auteur.

L'Administration communal se réserve le droit de ne pas publier les articles (en tout ou en partie) qui ne respecteraient pas l'une des dispositions précisées ci-dessus.

Nous n'avons pas reçu d'article pour cette rubrique



MAZOUT **PRIX QUALITE SERVICE** *Livraisons endéans les 24h00 !*

SACRE PONTHIEU *L'union fait la force !*



A votre service depuis plus de 40 ans !

- Paiements échelonnés • Bancontact à bord du camion
- Service soigné par personnel qualifié

Calendrier OFFERT pour toute commande de 500 litres
(Offre valable jusqu'à épuisement du stock)

Bureau : route de Namur 146 - 6224 WANFERCEE-BAULET

Tél.: 071/81.13.31



FUNÉRAILLES PHILIPPART
SOMBREFFE

FUNÉRARIUM
ASSURANCE DÉCÈS
ARTICLES FUNÉRAIRES

071/876.999 | 0475/867.682
LESFUNERAILLESPHILIPPART.BE

CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 5
5140 SOMBREFFE



infi-coulon
Coulon Gérald

Soins infirmiers à domicile
de qualité, prestés 7j/7

Prise de sang, Sombreffe et entités

0494 620 984

✉coulon_gerald@hotmail.com
↑www.infi-coulon.be



Nathalie Crabeck

Pédicure médicale.
Réflexologie plantaire.

21, rue Tienne de Mont
5140 Sombreffe

0495/89.95.42



LE CABANON
DU PÊCHEUR

Traiteur poissonnier

98, chaussée de Nivelles - 5140 Sombreffe

071 410 99 99

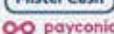


Ferme du Patriote

Produits Fermiers
Beaufort de la

0476/477 241
fermedupatriote@gmail.com
TVA BE 0832.847.641
rue de Mellery 91
1450 GENTINNES
jeudi 12 à 18 h
vendredi 15 à 18 h
samedi 10 à 18 h






VENTE DE PRODUITS DE LA FERME & D'ARTISANS LOCAUX

Légumes et fruits de saison, pommes de terre, oeufs, poulets fermiers, produits laitiers




les légumes produits à la

La vie des associations

Patro Saint-Laurent de Sombreffe

Après une longue pause due au confinement sans voir les enfants, le Patro Saint-Laurent de Sombreffe a pu tout de même partir en camp à Hombourg. Lors du confinement, les animateurs envoyaient des défis chaque semaine aux enfants pour garder un lien et faire patro à distance. Le thème retenu cette année était les festivals. Pas de festival cette année en Belgique alors la musique est venue à nous !

Le 26 septembre dernier, le Patro a fait sa rentrée. Tout le monde était très content que les activités puissent reprendre malgré les circonstances actuelles. Les anciens, mais également les nombreux petits nouveaux, s'étaient donné rendez-vous à l'école des 2 Châtaigniers pour recommencer la saison. Les enfants étaient près de nonante pour le premier samedi de reprise. Les premiers samedis de jeux et de rencontre ont ainsi pu démarrer. De nombreuses activités sont prévues pour les prochains mois !

Le Patro est un mouvement de jeunesse mixte qui accueille tous les jeunes de 4 à 18 ans.

Pour plus d'informations, prenez contact avec les animateurs par email : patro.sombreffe@gmail.com.



L'ASBL ROS s'étend aux cyclotouristes



L'ASBL ROS (Running et Outdoor Sombreffe) est une association de coureurs à pied qui a vu le jour il y a quelques années. Forte de plus de 80 membres, elle organise chaque année le Jogging de Sombreffe, la Ligny Night Run en collaboration avec le FC

Ligny et prête son concours à la corrida du Marché de Noël.

Répartis en trois groupes selon les aspirations de chacun, nos joggeurs se réunissent tous les jeudis à 19h au complexe sportif de Sombreffe.

Au cours du confinement, certains membres ont commencé à faire du vélo. Très vite, le groupe s'est étoffé et désormais, il compte une vingtaine de personnes. Cet été, les cyclos sont sortis tous les mercredis en début de soirée (plus ou moins 50 km) et tous les dimanches matin (deux distances : 70 et 100 km). C'est pourquoi, l'ASBL a décidé d'officialiser la section par une affiliation à la LVB.

ROS Cyclo sera officiellement un club de cyclotouristes au 1er janvier 2021.



Pour cette année, nous arrivons en fin de saison et les cyclos sortent pour le moment en VTT. Les sorties cyclos sur route reprendront à partir de mars pour des distances de 40 à 50 km avec une augmentation progressive du kilométrage.

Envie de nous rejoindre pour pédaler ou pour courir dans des groupes qui ont la convivialité pour mot d'ordre ?

Surfez sur www.joggingsombreffe.com ou adressez un mail à joggingsombreffe@gmail.com pour plus de renseignements.

Agenda des activités

Plus d'infos sur les activités reprises ci-après dans le présent Bulletin, sauf mention contraire.

- 27/11 : Fermeture de l'Administration communale à partir de 12h
- 16/12 : Présence du **BDbus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- 05 et 19/12 : **Permanence** du service Population-Etat civil sur rendez-vous pris au préalable au 071/878.424.
- 19/12 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-12h)
- 24/12 : Fermeture de l'Administration communale à partir de 12h
- 28/12 : Fermeture de l'Administration communale
- 31/12 : Fermeture de l'Administration communale à partir de 12h
- 09/01 : **Permanence** du service Population-Etat civil sur rendez-vous pris au préalable au 071/878.424.



Attention : en raison de la pandémie de Covid-19, merci de vérifier sur le site www.sombreffe.be (rubriques "Actualités" et "Événements") que les activités annoncées dans ce bulletin auront bien lieu !

Ann B.

by Marie

Votre boutique de prêt à porter pour dames.

Grand'Rue 66
Gembloux
081 61 07 72

www.annbbymarie.be

Ouvert du mardi au samedi
de 10 à 18h
et le lundi sur rendez vous

Regifo
Edition

Votre pub ici?
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137



info@regifo.be - www.regifo.be



**PANSEMENT
SOINS A DOMICILE
PRISE DE SANG - INJECTION**

Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 7h à 9h
et sur rendez-vous le samedi

0497 39 37 65 42533486408
 69 Chaussée de Nivelles 5140 Sombrefe

François-Xavier DUMONT
Chée de Gembloux, 73 - 5140 Tongrinne (Sombrefe)
Tél.: 071 88 64 90 • Gsm: 0475 41 08 42
Fax: 071 88 50 12
E-mail: info@dumotec.be
www.dumotec.be



DUMOTEC
CHAUFFAGE CENTRAL

Distributeur agréé
VIEGMANN



Pecorella SRL
071/88.90.49

**TOITURE
MAÇONNERIE
OSSATURE BOIS**

pecorella.ss@pecorella.be

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR
CUISSON AU FEU DE BOIS

LE PAIN **D'ANTAN**
lepaindantan.be

GOSSELIES
28A, Rue Robesse (N5)
Tel.: 071/52.00.12





Votre artisan torréfacteur à Tongrinne
5 Rue François Dupire, 5140 Tongrinne
071/88-73-63

*Des cafés de qualité torréfiés artisanalement
et localement
Achat éthique et durable auprès des
producteurs*



*Un magasin avec du thé, du café et leurs
accessoires*

*Des paniers à glisser sous le sapin
(A composer selon votre budget et envie)*

*Revendeur officiel des machines Jura, ECM
et moccamaster*

Nous sommes ouverts du lundi au samedi de 9h à 18h



Exceptionnellement ouverts les dimanches 13 et 20 décembre de 10h à 16h



Brocante & décoration

Meubles sélectionnés, restaurés
et mis en scène dans un cadre insolite.

Showroom ouvert tous les dimanches de 14h à 18h!
rue de pont, 6 - 5140 Sombrefe
0474/61.54.81

WWW.OMACHIDO.BE

*Mangez bien
Consommez mieux !*



Al-terre-native

Épicerie eco-responsable

Une épicerie générale sans emballages

Produits locaux et/ou bio en VRAC

Ouvert: Lundi au Samedi 9h30-18h30 | Fermé: Mardi et Dimanche

Coffrets cadeaux



Produits frais



Produits secs



Accessoires



Entretien



Cosmétique

